



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
Tél : 03-26-80-58-97
mairielachy@orange.fr
Heures d'ouverture :
Mardi et jeudi
17h30 – 19h00

**Arrêté N° 2020 09
ANNULE ET REMPLACE**

**DELEGATION
DU 1^{er} ADJOINT
Monsieur Patrick BAUDOT**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date 08 juillet 2020,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement des services communaux et pour permettre une bonne continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick BAUDOT, 1^{er} adjoint au maire est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- toutes les attributions relatives à la gestion et à l'entretien du patrimoine communal en relation avec les commissions communales, notamment pour la programmation de travaux et les propositions budgétaires
- assurer la préparation et l'organisation des visites de sécurité pour les établissements recevant du public
- assurer les relations avec le locataire du logement communal, notamment pour les réparations et l'entretien du bâtiment.
- en l'absence du maire, ordonner toute dépense de fonctionnement nécessaire aux services communaux et émettre tout titre de recette
- en l'absence du maire, du 2^{ème} et du 3^{ème} adjoint, assurer les permanences de mairie

ARTICLE 2 : Le Maire, la Secrétaire de Mairie et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Sous-Préfète d'Épernay.

Fait à Lachy, le 10 novembre 2020

Reçu notification le 10 novembre 2020

le 1^{er} adjoint au maire,

Patrick BAUDOT



Christophe BONDEN

(Maire)